

Délibération CA 2023 / 12 / 12 – 15**Point 18 de l'Ordre du Jour :****STATUTS de L'UNITÉ MIXTE de RECHERCHE LABORATOIRE de CHIMIE PHYSIQUE et MICROBIOLOGIE pour les MATERIAUX et L'ENVIRONNEMENT (LCPME)***Document transmis aux Administrateurs***ANNEXE 15****Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** les statuts de l'Unité Mixte de Recherche Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	25
Présents	18
Représentés	7
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	25
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 13 décembre 2023


Hélène BOULANGER
Présidente**Publicité et modalités de recours :**

- affichée le **18 DEC. 2023**
- mise en ligne sur l'intranet le **14/12/2023**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **18 DEC. 2023**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.